
YEŞİM NAZLAR : Si vous voulez, nous pouvons commencer. C'est l'heure.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Allons-y.

YEŞİM NAZLAR : L'enregistrement est lancé.

Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue à cet appel du groupe de travail de politiques consolidées d'At-Large. Aujourd'hui, nous sommes le 20 janvier 2021 et il est 13h00 UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel parce qu'il y a beaucoup de participants et pour gagner du temps. Cependant, tous les participants qui sont au téléphone et sur Zoom seront enregistrés après cet appel.

Nous avons reçu les excuses de Bill Jouris, d'Alberto Soto et de Roberto Gaetano, qui va arriver mais un peu plus tard.

Au niveau du personnel de l'ICANN, nous avons Heidi Ullrich et moi-même, Yeşim Nazlar. Je serai responsable de cet appel.

Nous avons un service d'interprétation en espagnol et en français. Nos interprètes d'espagnol sont Claudia et David et de français, Claire et Jacques. Comme d'habitude nous allons avoir un service de transcription en ligne. Je vous envoie le lien.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je voudrais maintenant rappeler à tout le monde que vous devez donner votre nom avant de prendre la parole pour la transcription et pour que les interprètes vous identifient sur le canal correspondant.

Je donne la parole à Olivier Crépin-Leblond.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait, très bien. Je crois qu'il y a quelqu'un sur la ligne Adigo et il y a du bruit.

Bienvenue à tous à cet appel, qui va être peut-être un peu plus court que prévu vu notre ordre du jour, mais nous aurons un peu plus de temps, ce qui n'est pas mal.

Nous allons commencer par les priorités d'At-Large pour 2021 pour le CPWG avec Jonathan Zuck. Ensuite, nous ferons une mise à jour du groupe de travail avec le EPDP, processus d'élaboration de politiques accéléré, avec Hadia Elminiawi et Alan Greenberg, et Justine Chew sur les procédures ultérieures et les mises à jour. Ensuite, nous aurons d'autres mises à jour concernant les commentaires sur la politique qui vont aborder plusieurs commentaires politiques. Puis nous passerons aux divers.

Est-ce qu'il y a des modifications, des ajouts à faire à notre ordre du jour ?

JONATHAN ZUCK : Olivier, je crois que je n'ai rien à ajouter concernant les priorités d'At-Large. Par conséquent, nous pouvons aussi directement passer ce point puisque je n'ai rien à ajouter depuis la semaine dernière. Je pense que

ce serait ridicule de perdre du temps là-dessus, donc on peut passer directement ce point-là.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait, cela va nous donner 20 minutes de plus. Bien.

Je ne vois pas de main levée, donc notre ordre du jour est accepté et adopté tel qu'il l'est sur l'écran.

Nous allons voir maintenant les actions à suivre de la semaine dernière. Elles ont toutes été terminées, réalisées, y compris la déclaration qui a été rédigée.

Il y a quelques notes ici avec des échanges entre les membres de LACRALO et des membres d'une équipe qui parle de la réglementation de contenu de l'internet et autres. Je sais qu'ils ne sont pas sur cet appel aujourd'hui. Nous pouvons parler de cela, nous avons le temps. Je ne sais pas si Carlos veut parler de cela. Je sais qu'il doit partir un petit peu plus tôt. Carlos, qu'est-ce que vous en pensez ? Est-ce que vous voulez mener les discussions sur les responsabilités du CPWG et d'ICANN en termes de réglementation de contenu de l'internet ? On ne vous entend pas, Carlos. Est-ce que vous êtes encore parmi nous ?

YEŞİM NAZLAR : Je vais regarder s'il est sur muet.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Maintenant, on vous entend. Allez-y Carlos.

CARLOS RAÚL GUTIERREZ : Je dois partir dans une petite heure donc si vous voulez, je serai à votre disposition jusqu'à cette heure-ci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait. Il faut aussi présenter une déclaration de l'ALAC concernant les priorités pour les recommandations politiques. C'est noté.

Je ne vois pas de main levée, donc si vous voulez, nous passons au point 3 de notre ordre du jour qui était les priorités At-Large. Jonathan a dit qu'il n'avait rien à ajouter. Jonathan, est-ce que vous pensez que nous pouvons continuer ?

JONATHAN ZUCK : Oui, allons-y, continuons.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Vous voyez qu'il y a un lien vers la page d'At-Large, donc n'oubliez pas de le regarder ; nous en reparlerons plus tard.

Nous passons au point 4 de notre ordre du jour. Nous allons parler du PDP accéléré et donner la parole à Hadia Eliminawi et à Alan Greenberg. Alan, allez-y, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Merci.

Je n'ai pas grand-chose à dire. Il y a eu une seule réunion cette année en 2021, mais je n'étais pas à cette réunion. Je sais que cela a été une réunion assez courte. Il fallait faire des révisions d'un petit document

que le personnel de l'ICANN avait créé. Et je pense que cette semaine va être la semaine qui va nous permettre de rentrer dans les discussions plus importantes. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire. Pour le moment, rien de nouveau.

Il y a un point, quand même, qui a été abordé concernant les représentants du SSAC. Il y en a un qui vient de décéder il y a quelques semaines, une personne assez jeune. Je ne sais pas s'il va être remplacé par quelqu'un d'autre. C'est une triste fin et il nous quitte de manière tout à fait inattendue. Je n'ai rien d'autre à dire.

Par rapport aux discussions sur la phase de conception, il y a des recommandations que je voudrais aborder. Mais on en reparlera plus tard.

Hadia, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ?

HADIA ELMINIAWI :

Oui, je viens de me joindre à vous, excusez-moi. Je n'ai pas vraiment entendu ce que vous avez dit, Alan.

Mais il n'y a pas grand-chose à ajouter par rapport à la dernière fois parce que nous ne nous sommes réunis qu'une seule fois et nous sommes encore en train de mettre à jour le document Google. Nous sommes aussi en train de discuter des aspects légaux ou juridiques concernant les mémos, les études concernant les personnes morales et physiques. Et il y a un webinaire qui va avoir lieu mardi prochain qui explique bien tout cela. Je pense que cela va être très utile. Nous sommes encore en train de discuter des aspects juridiques concernant le processus unique nous permettant d'avoir un système unique.

ALAN GREENBERG : Je sais que le personnel est en train de mettre en place une liste de définitions qu'ils utilisent, des termes comme « uniformiser » ou autres et dans beaucoup de cas, il y a des conflits sur les définitions. Donc je crois qu'il faudrait revoir ces termes, comme « uniformiser ».

HADIA ELMINIAWI : Nous avons beaucoup discuté de cela. Nous avons aussi parlé des adresses courriels uniformisées, mais c'est quelque chose dont nous devons discuter parce que la recommandation correspondant à la phase 1 établit qu'il faut que les parties contractantes aient un courriel permettant de les joindre. Donc ce processus a déjà été établi. Nous savons qu'il faut qu'il y ait une adresse courriel, donc il faut voir comment on continue et comment on met en place cette obligation d'avoir ce type d'adresse courriel.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Hadia, merci Alan.

Je vous laisse la parole si vous avez quelque chose à ajouter. Pendant qu'on attend que tout le monde réfléchisse aux questions, vous avez parlé des personnes morales et physiques. Je sais qu'il y a des études de l'ICANN sur cette relation entre personnes morales et personnes physiques.

ALAN GREENBERG : Oui, cela a été fait il y a longtemps. Et comme Hadia l'a dit, il y a un webinaire qui va avoir lieu mardi prochain. Je pense qu'il faudrait faire circuler cette information parce que ce pourrait être utile.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Est-ce que cela veut dire – parce que je sais qu'il y a des désaccords concernant le fait d'aborder cette question de personnes morales et personnes physiques – qu'on commence à en discuter ? Est-ce qu'il y a des échanges d'opinion, des changements ?

ALAN GREENBERG : Oui, c'est 50 % des modifications de la phase 2A, donc on est en train de voir. Il y a beaucoup de gens qui pensent qu'on a suffisamment discuté de cela, d'autres ne sont pas d'accord. Donc cela figure dans la phase 2A. Nous allons devoir aborder cette question. Une des raisons, c'est qu'on a une étude de l'ICANN sur la faisabilité de ce type de différences et ils ont présenté cette étude qui n'a jamais été analysée. Donc voilà, on en est là. Nous allons devoir analyser cette recherche, en discuter, et peut-être que nous ferons quelque chose à son propos.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait. Hadia, allez-y, vous avez la parole.

HADIA ELMINIAMI : Il y a aussi un séminaire web qui va avoir lieu le 27 janvier sur la perspective de l'ICANN concernant l'initiative numérique de l'Union européenne. On va en discuter parce qu'il y a des directives qui vont être mises en place, il y a toute une stratégie qui va commencer à être

appliquée. Donc je vous mets le lien dans le chat pour que vous commenciez à y participer. Et ce webinaire va avoir lieu mardi. Je vous envoie aussi le lien de ce webinaire sur l'étude réalisée par l'ICANN sur cette question.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Hadia. Je sais que notre communauté s'intéresse beaucoup à tout cela. Je pense qu'il y aura beaucoup de gens qui vont participer à ce webinaire et qui vont lire cette étude.

Je ne vois pas de main levée. Est-ce qu'Hadia et Alan, vous avez terminé ? À ce moment-là, on peut continuer.

ALAN GREENBERG : Je vois qu'Hadia a sa main levée.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci.

Nous allons maintenant passer aux mises à jour sur les procédures ultérieures et Justine Chew va prendre la parole.

JUSTINE CHEW : Merci beaucoup.

En ce qui concerne les procédures ultérieures, je crois que la plupart d'entre vous, vous vous rappelez que l'approche que nous avons prise pour le processus de développement, c'est de prendre une approche à un double-niveau.

Premièrement, faire une déclaration de l'ALAC étant incluse avec le rapport final des procédures ultérieures. Avant cela, il y a eu la publication le 15 janvier de l'appel sur le consensus final et sur ses désignations. Il y a quelques recommandations qui avaient été effectuées et on a indiqué qu'il y avait un consensus sur la plupart de ces thèmes. Parfois, il y avait une seule personne qui était en désaccord, donc il n'y avait pas toujours un consensus entier mais au minimum un consensus.

En ce qui concerne les désignations finales, cela n'a pas d'impact sur ce que nous avons à l'esprit dans le cadre de la déclaration de l'ALAC, donc cela n'a pas changé quoi que ce soit sur ce que nous voulions dire, sur ce qui a été envoyé à l'ALAC pour ratification. L'ALAC a ratifié je pense. La déclaration ratifiée par l'ALAC a été soumise pour inclusion dans le rapport final en temps et en heures.

Le deuxième niveau, c'était de pouvoir communiquer avec le Conseil d'Administration de l'ICANN, donc avoir des conseils de l'ALAC provisoires pour le Conseil d'Administration de l'ICANN en ce qui concerne les procédures ultérieures. Et là, nous avons ce document qui est à l'écran avec des commentaires.

Ce que nous voulions soulever comme points dans la déclaration de l'ALAC soumise le 18 janvier, c'est assez similaire à ce que nous voulions mettre dans la déclaration de l'ALAC. Yeşim, est-ce que vous pouvez cliquer sur l'icône à gauche pour voir le menu ? Très bien, merci.

Là, vous voyez, dans le même document Google, on a mis deux versions. Cela nous permet de faire une comparaison. Vous avez les huit points, n'est-ce pas. Ces huit points sont représentés également dans le

document provisoire de l'ALAC. Mais nous pensons qu'il est approprié d'inclure également des soumissions sur les collisions de nom et les recommandations CCT.

C'est deux points additionnels sur lesquels nous voudrions intervenir. Le document est disponible pour commentaires comme vous le voyez en tant que document Google. Donc s'il y a des commentaires, n'hésitez pas à les rajouter.

Mis à part ces deux domaines supplémentaires, collision de noms et recommandations CCTRT, ce document est plus court alors que les conseils de l'ALAC, c'est un petit peu plus expliqué avec un petit peu plus d'historique également. Nos textes statutaires nous requièrent cela. On doit véritablement étayer nos points de vue et nos conseils sur l'autre document. Les membres du CPWG de l'ALAC peuvent tout à fait travailler sur ce texte provisoire.

Nous allons travailler avec le GAC. Nous allons appeler le GAC d'ici peu. Avec des membres du GAC, nous allons voir ce qui a été soumis au niveau de l'ALAC. Nous allons donc revoir ces deux documents et nous allons voir si le GAC a des réponses sur certains points que nous pourrions inclure éventuellement. Nous verrons ce qui se passe durant cet appel avec le GAC d'ici peu.

Voilà où nous en sommes. Il n'y a pas véritablement de date limite pour la soumission de ces conseils de l'ALAC au Conseil d'Administration de l'ICANN. Je vois que le conseil de la GNSO qui se réunit, je crois que c'est à la fin de cette semaine. Mais pour le moment, ils ont remis à plus tard le rapport final. Il y a des points de vue minoritaires qui sont exprimés dans ce rapport final, mais ce ne sera pas décidé par le conseil de la

GNSO avant le 18 février je crois, donc on a encore un peu de temps pour travailler aux conseils de l'ALAC. Voilà.

S'il y a des questions, je serais très heureuse d'y répondre. Olivier, je vous redonne la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Justine.

Il y a deux mains levées. Cheryl Langdon-Orr en premier.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci Olivier.

Merci Justine. Je dirai simplement qu'il y aura une introduction brève de Flip de la GSNO qui est la liaison de la GNSO avec le groupe sur les procédures ultérieures, donc un ancien membre de la GNSO. Nous allons rester une vingtaine de minutes. Avec Jeff, nous allons travailler sur ces procédures ultérieures, sur ce groupe de travail sur le PDP. Et nous allons pouvoir répondre à toute question par rapport à notre travail. Les conseils de la GNSO, on peut les observer très facilement, on peut y participer en tant qu'observateur. Le 28 janvier, pour 90 minutes, il y aura une réunion. Et je vais gérer un webinaire pour le conseil de la GNSO en ce qui concerne le rapport final et cela, c'est véritablement quelqu'un qui est ouvert aux observateurs. Donc n'hésitez pas à vous joindre à ce webinaire. Passez sur l'espace de rapport de la liaison de la GNSO.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Cheryl.

Alan, vous vouliez prendre la parole ; je vous la donne.

ALAN GREENBERG : Je voulais simplement poser une question à Justine. Vous avez parlé d'une réunion conjointe avec le GAC. Je ne la vois pas sur mon ordre du jour. Vous pouvez m'envoyer un lien, plus d'informations sur cette réunion ? Je ne sais pas si je suis supposé y aller.

JUSTINE CHEW : Oui, on va faire cela.

CHERYL LANGDON-ORR : Vous avez également au niveau des procédures ultérieures une petite équipe du CPWG. Parce que nous serons à cette réunion, donc on veut absolument sûrs d'être présents aux réunions.

JUSTINE CHEW : C'est les dirigeants de l'équipe du GAC et de l'ALAC.

CHERYL LANGDON-ORR : Ce n'était pas clair ; donc on n'a pas besoin d'être là. Ce n'est pas sur la liste de Marita non plus.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D'autres mains ? Allez-y Justine. Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR : On a passé beaucoup de temps à travailler là-dessus avec Justine avec ce groupe focus. Ce n'est pas toujours très clair, tous ces groupes qui se réunissent et toutes ces réunions.

CHERYL LANGDON-ORR : Justine, vous voulez prendre la parole ?

JUSTINE CHEW : Je crois que j'ai déjà répondu à la question.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Yrjö Länsipuro.

YRJÖ LÄNSIPURO : C'est ma faute, mea culpa, je n'ai pas envoyé l'invitation pour cette réunion, je suis vraiment désolé de cela. Je n'ai pas inclus tout le monde. C'est une réunion qui est tout à fait ouverte et je vais demander au personnel d'envoyer une invitation plus large à tout le CPWG. Et comme Justine l'a dit, l'objectif de cette réunion avec le GAC, c'est tout simplement d'avoir des réponses du GAC au document présenté au GAC par Justine il y a de cela quelque temps.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup.

D'autres commentaires ou questions ? On sera très heureux de recevoir les invitations au niveau du CPWG sûrement d'ici quelques minutes. Je ne vois pas de main levée.

ALAN GREENBERG : Ce ne serait pas la liste de diffusion du CPWG, ce serait le petit groupe qui soutient Justine.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, c'est cela ; pas le CPWG mais le petit groupe. Merci beaucoup. Le sous-groupe du CPWG.

Yrjö, vous vouliez rebondir là-dessus ? Votre main est toujours levée. Justine, vous voulez nous dire quelque chose de plus ?

JUSTINE CHEW : Non, j'ai terminé.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Excellent, merci beaucoup. Merci de nous avoir mis au courant de ce sujet très important.

Nous allons maintenant pouvoir passer à la mise à jour sur les différents PDP. Je crois qu'il y a des choses qui ont déjà été présentées, donc nous allons pouvoir passer directement au point 5, mise à jour sur les commentaires de développement des politiques.

EVIN ERDOĞDU : Comme vous voyez, ratifiée par l'ALAC, vous avez eu la déclaration de l'ALAC sur le rapport final SubPro PDP. Vous avez la version finale qui est disponible sur le site web de l'At-Large. Vous avez donc le thème « Conseil de l'ALAC en développement ».

Pour les commentaires publics, nous sommes en milieu de janvier et John Crain viendra visiter l'ALAC ce mois-ci ou le mois prochain pour parler des avancées de son travail. Il n'y a pas de commentaires publics ouverts pour décision, mais le CPWG est en train de travailler à des commentaires publics concernant les conseils de l'ALAC sur les procédures ultérieures et également la phase opérationnelle. Il y a donc un document conceptuel sur la phase opérationnelle. Göran Marby a demandé un retour là-dessus d'ici vendredi, donc Hadia a travaillé à quelque chose. Je peux donner la parole à Hadia ou à Alan s'ils veulent nous en dire plus à ce sujet.

Merci beaucoup.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Allez-y, Alan ou Hadia. Qui veut prendre la parole ?

ALAN GREENBERG : Je n'avais pas vraiment compris qu'Hadia avait participé à cette rédaction. Je sais qu'il y a un commentaire qu'il fallait résoudre. Est-ce qu'on pourrait avoir un petit aperçu du document sur l'écran ? Il se trouve sur la page wiki. Si vous cliquez sur le lien qui dit « Phase opérationnelle », vous devriez y arriver. Vous devez descendre un petit peu dans les déclarations qui ont été soumises.

Le problème, si vous vous en souvenez, c'est que la phase opérationnelle indiquait qu'il fallait y avoir un nouveau processus défini permettant au Conseil, en cas de problème complexe, avant de prendre une décision, de bien comprendre.

Dans ce cas, le SSAD est un groupe complexe et on ne sait pas encore quel sera le coût de tout cela, les délais, l'impact, quelle est la partie des politiques qui peut être mise en place, qui peut être utilisée. Donc il y a beaucoup d'inconnus ici pour le SSAD, le système normalisé d'accès et de divulgation. Ce que l'on sait, c'est qu'on a un processus qui doit être organisé permettant au Conseil de guider tout le monde dans ce processus de prise de décision.

Le document original a été présenté au mois d'octobre 2020. Il comprend le concept de ce groupe de commentaires de la communauté. Il s'agit de membres de la communauté qui se réunissent et qui vont donner leurs commentaires à ICANN Org sur ce document et les besoins qu'ils considèrent et la mise en œuvre raisonnable de tout cela. L'objectif, ce n'est pas de modifier les politiques mais d'aider le Conseil d'Administration à mieux comprendre et à pouvoir approuver ce système.

Je ne sais pas s'il a été présenté à l'ALAC pour qu'il y ait des commentaires ; j'ai raté cela. En tout cas, les commentaires qui ont été faits par ceux qui ont fait des commentaires sur ce point étaient que le système conçu tel qu'il l'était était trop complexe et qu'il fallait limiter un peu cette complexité. Je suis tout à fait d'accord, d'ailleurs.

Donc plutôt que le personnel de l'ICANN suggère une liaison à la GNSO, pendant ce webinaire de la semaine dernière, on a proposé plusieurs liaisons pour s'assurer que la charge de travail n'était pas trop importante et pour s'assurer qu'il y ait différents domaines qui soient couverts par ces liaisons. Je trouve que cela est problématique parce que le concept original, ce n'était pas des personnes qui avaient un rôle

politique, c'était des personnes qui étaient là pour analyser le document. Dans le cas du SSAD, cela va inclure des personnes responsables de la loi et de la cybersécurité. Alors comment être sûr que les liaisons vont pouvoir faire leur travail sachant que ce groupe doit être en contact avec le groupe qu'il représente ? Je dirais à nouveau qu'on a des groupes qui sont complètement déconnectés de ce processus. Donc il y a des recommandations de politiques faites par la GNSO, mais il faut voir comment la mise en œuvre fonctionne. Et dans ce cas particulier, certains des premiers utilisateurs de ce produit sont ces mêmes personnes qui sont concernées.

Hadia a suggéré un ajout et elle a dit que la conception telle qu'elle l'est avec la liaison de la GNSO va aussi recevoir des commentaires du conseil de la GNSO lui-même, outre la liaison de la GNSO. Elle se demande comment cela va fonctionner parce qu'il y a ici un risque de conflit. C'est un commentaire qui est valide qui n'est pas en accord avec ce que la première partie dit parce qu'ici, on dit qu'il faut créer des liaisons, mais on a besoin d'avoir des commentaires solides. Donc je pense que c'est important, même si c'est vrai, qu'on s'éloigne de la déclaration originale. C'est ce qui fait que j'aimerais dire qu'il nous faut être le plus ferme possible sur notre décision pour ne pas diluer tout cela parce que sinon, il va y avoir différentes manières pour la GNSO et cela va être compliqué. Donc je crois qu'il faut qu'on reste simple et qu'on se focalise sur cela.

Je ne sais pas si Hadia veut prendre la parole ? Hadia et moi n'avons pas parlé. Nous avons échangé des courriels et nous avons mis quelques commentaires sur le wiki, mais c'est tout. Je m'excuse, j'ai été un petit peu long, mais j'étais occupé par d'autres problèmes plus urgents et je

ne me suis pas tellement occupé de ce problème-là. Hadia, est-ce que vous voulez prendre la parole ? Peut-être Hadia ou Olivier peuvent reprendre la parole.

HADIA ELMINIAWI :

Oui, je vais prendre la parole. Merci Alan.

À propos de tout cela, je dirais que je n'ai pas de position très fixée. Comme vous l'avez dit, il y a une confusion. Il y a un conflit peut-être, même. Je ne sais pas pourquoi on a besoin de ces deux voies.

En tout cas, par rapport à ce qui serait nécessaire pour le Conseil, je pense qu'il y a deux points importants : le premier concerne la mise en œuvre elle-même et l'autre, les recommandations et la partie politique. Une précision concernant la politique.

Si l'on parle de la partie de la mise en œuvre, il est clair que cela signifie que l'on a besoin de commentaires de d'autres parties de la communauté, parce qu'on peut dire que le Conseil est responsable de la politique. C'est vrai, mais lorsque l'on parle de la mise en œuvre, on a besoin de l'opinion du reste de la communauté.

En ce qui concerne les politiques elles-mêmes, en ce qui concerne les recommandations et les éclaircissements au niveau politique, il faudrait que ce soit pris en charge par le Conseil. À nouveau, je dirais ici que, comme Alan l'a dit, on a besoin de l'opinion du Conseil, bien sûr. Mais si l'on parle de mise en œuvre, on a aussi besoin de l'opinion du reste de la communauté.

Merci.

YEŞİM NAZLAR : Olivier, si vous avez pris la parole, on ne vous entend pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Excusez-moi, je pensais que c'était à Jonathan.

ALAN GREENBERG : J'étais en train d'essayer de répondre à Hadia. Hadia a raison. Il y a certaines choses pour lesquelles on n'a pas eu de réponse du Conseil. Nous pensons qu'on a besoin aussi d'autres niveaux de réponse, donc il faudrait le dire clairement. Nous ne voulons pas nous débarrasser de l'opinion de la GNSO mais nous pensons qu'il y a d'autres opinions qui comptent aussi.

Je vois la main levée de Marita. Est-ce que Marita veut prendre la parole ?

JONATHAN ZUCK : Marita, allez-y.

MARITA MOLL : Merci Jonathan.

J'ai regardé tout cela, j'y ai jeté un coup d'œil et j'ai vu qu'il y avait beaucoup d'arguments de la part de la GNSO à ce propos. Et je crois qu'on a ici un processus complexe et il faut essayer de comprendre ce que cela va coûter parce qu'on va vouloir le mettre en œuvre. Et nous devons assumer nos responsabilités avant qu'on vote là-dessus. Dans le

cadre de l'ICANN, je dirais que tout cela est assez difficile à faire. Donc je vous remercie, Alan, d'avoir attiré notre attention là-dessus.

La GNSO dit qu'on ne peut pas leur dire quoi faire. Je pense qu'il y aura d'autres choses à faire ici dans le cadre de notre travail avec la GNSO. Nous devons faire entendre notre voix ici, c'est important.

INTERPRÈTE : On entend très mal Marita Moll, il y a un problème d'audio.

MARITA MOLL : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'occupe de modérer cette partie de la réunion ?

JONATHAN ZUCK : C'est moi, oui. Allez-y Alan.

ALAN GREENBERG : Merci.

Je ne suis pas sûr parce qu'on ne nous a pas dit ce qu'il fallait faire. C'était la première partie opérationnelle. Il y a eu un document de conception mais voilà, c'est là où on en est. Et à ce point-là, je dirais que je pense que ce nous allons dire va être complètement ignoré et que nous allons devoir écrire au Conseil d'Administration pour leur dire que notre proposition doit être prise au sérieux par le personnel. Peut-être que je me trompe, mais nous verrons.

Justine a mis un commentaire ici dans le chat. Elle dit qu'elle soutient ce qui a été dit et qu'elle ne souhaite pas que le texte soit modifié. Donc je voudrais savoir, Justine, vous avez fait un commentaire qui me paraît tout à fait intéressant, je crois que c'était une suggestion pour les SubPro aussi. Je crois que c'est assez approprié pour cette utilisation de l'OPD aussi. Justine, est-ce que vous pouvez répondre ici ou répondre par courriel ? Nous n'avons pas beaucoup de temps avant de présenter cela à l'ALAC.

JUSTINE CHEW : Oui, je réponds. Comme je l'ai dit dans mon courriel, je suis d'accord avec votre approche. Je suggère qu'on indique que la raison pour laquelle nous faisons cela maintenant, c'est parce que quelle que soit la situation qui va se présenter par la suite, pour la question de la mise en œuvre des politiques ou de la mise en œuvre du concept, nous pensons que nous devons suivre cette ligne.

ALAN GREENBERG : Vous pensez que le SSAD n'est pas la seule possibilité, mais c'est celle qui va être utilisée.

JUSTINE CHEW : Oui parce que la première version de ce document ne mentionne pas le SSAD.

ALAN GREENBERG : Oui, ce document est une demande du Conseil pour un nouveau processus du personnel qui sera invoqué pour les politiques complexes.

Le SSAD est un exemple aujourd'hui mais dans le futur, il pourra y en avoir d'autres. Ce pourrait devenir une pratique opérationnelle.

JUSTINE CHEW : Oui, pour avoir des parties prenantes à l'extérieur du conseil de la GNSO qui ne puissent pas prendre la parole, c'est ce que nous ne voulons pas qui se passe.

JONATHAN ZUCK : Je vois que la main de Cheryl est levée.

CHERYL LANGDON-ORR : Je soutiens tout à fait cela. J'ai écouté ce qu'a dit Alan et ce qui a été débattu. Je pense que c'est important et je pense que c'est la bonne approche et que l'ALAC considère cela et le prenne en compte parce qu'il y aura des conséquences à ce concept opérationnel, notamment par rapport aux procédures ultérieures et la nouvelle série éventuelle de gTLD. Le Conseil d'Administration a déjà commencé à travailler un petit peu sur ces points. Et ces processus, c'est un petit peu une réponse aux critiques. Donc ce que nous faisons qui est approprié, c'est de dire que ce qui doit être mis en œuvre au niveau des politiques, au niveau des nouvelles séries de gTLD, à ce niveau, il y a certaines suppositions et il faut réfléchir en termes de coûts et il faut surtout être mieux préparés pour une nouvelle série de gTLD au niveau de la mise en œuvre. Il y a eu déjà une révision qui a été effectuée au niveau de la mise en œuvre du programme des gTLD. C'est un aspect important et nous devons nous assurer que nous allons plus loin que simplement les points administratifs, les points de gestion, pour les gTLD. Il faut que

l'on entende bien ce qui est dit aussi au conseil de la GNSO et tout ce qui est effectué sur la conception des nouvelles séries de gTLD.

JONATHAN ZUCK : Greg Shatan ?

GREG SHATAN : Merci.

Je crois que c'est un point très important en effet. C'est peut-être même un tournant pour les processus de l'ICANN. Je soutiens tout à fait ce qui a été dit par Justine, qui a soulevé des préoccupations.

J'ai toujours observé le conseil de la GNSO ces dernières années qui en fait de plus en plus et qui semble avoir de plus en plus de responsabilités. Donc je crois que la communauté doit être bien représentée et pas seulement le conseil de la GNSO. On ne gère pas le développement de politiques uniquement. Il y a une question de suprématie qui se pose et de suprématie du conseil de la GNSO qui est préoccupante. Je crois que cela est reflété dans les commentaires à l'écran. Le conseil de la GNSO est surreprésenté au niveau des parties contractantes et a un très fort pouvoir avec des phases à la suite des PDP, des phases d'activités.

En ce qui concerne l'At-Large, nous sommes le groupe le plus large des parties contractantes et le groupe qui représente une fondation, une base. Je crois que tout le monde a vu le processus du EPDP et on a bien noté que les parties contractantes de la GNSO ont joué un rôle très important et ont parfois pris le pas sur l'At-Large ; donc cela ne peut pas

se répéter. Par conception, cela ne peut pas être répété, donc il est très préoccupant que cela se retrouve dans ce document conceptuel.

JONATHAN ZUCK : Alan ?

ALAN GREENBERG : Excusez-moi, j'étais en mode silencieux.

Marita a indiqué qu'elle était surprise que cela n'existait pas auparavant. On l'a entendu au webinaire, ce n'est pas si nouveau ; Steve Crocker en parlait. Cela a toujours été fait. C'est simplement de formaliser les choses, le documenter et l'externaliser. Et ce qui me préoccupe beaucoup, c'est que si on externalise cela, ce n'est plus seulement le personnel, ce n'est plus seulement le Conseil d'Administration qui va décider quoi est financé, quoi est mis en œuvre, mais c'est la GNSO qui va exclure d'autres entités. Alors que dans le premier document conceptuel, il y avait une inclusion, là, on risque d'avoir une exclusion. Avant, ce n'était pas documenté mais le Conseil d'Administration communiquait avec d'autres parties prenantes. C'est très inquiétant parce que là, cela en externalise certains et je crois que nous devons avancer là-dessus.

Il faut dire que ce n'est pas seulement pertinent pour le SSAD mais cela va être pertinent également pour les PDP à venir. Donc on va voir ce que cela donne. Moi, je suspecte que ce ne va pas être honoré et qu'on va devoir prendre d'autres mesures parce que je crois que ce qu'ils proposent n'est pas seulement néfaste mais également dangereux.

JONATHAN ZUCK : Oui, c'est en effet des points très complexes. Greg, vous voulez rebondir là-dessus ? Alan ?

ALAN GREENBERG : Je suis d'accord avec les commentaires de Greg. Les parties contractantes ont un veto au niveau de la GNSO, donc elles ne peuvent pas exactement avoir ce qu'elles veulent, mais elles peuvent véritablement utiliser leur droit de veto et c'était conçu comme cela.

JONATHAN ZUCK : Greg, vous voulez dire quelque chose de plus ? On ne vous entend pas, Greg. Je crois qu'il n'est plus à son ordinateur.

Je crois que c'est quelque chose d'intéressant pour l'avenir et d'important. Olivier, je vous redonne la parole.

YEŞİM NAZLAR : Olivier, on ne vous entend pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Excusez-moi, j'étais un petit peu lent à allumer mon micro.

Merci beaucoup de ces points soulevés. Je crois que nous pouvons maintenant passer à tout autre point. Il semble que Carlos est en train de quitter l'appel.

CARLOS RAÚL GUTIERREZ : Exactement. Si vous me permettez.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, allez-y. Une minute seulement.

CARLOS RAÚL GUTIERREZ : J'ai posé une question lors du dernier appel et on a parlé des limites du processus de politique. Je crois que c'est presque hilarant de faire l'annonce aujourd'hui que nous allons avoir un webinaire sur les réglementations européennes sur un marché qui n'est pas régulé. Cela fait 20 ans que nous avons supposé que nous allions avoir des réglementations sur l'internet, mais d'un autre côté, nous voyons que certains pays ne sont pas satisfaits de la situation et font le RGPD, font plus de réglementation du marché numérique comme on le voit en Europe.

Je comprends tout à fait que cela ne fait pas partie du cadre de travail de l'ICANN, mais l'ALAC parle de questions beaucoup plus larges au niveau de l'internet et nous passons beaucoup de temps, au FGI notamment, à parler de ces points importants. Je crois qu'on a besoin de définitions plus précises. Je voulais simplement soulever ce point.

Je vais maintenant devoir vous quitter et vous souhaiter une bonne semaine.

JONATHAN ZUCK : Alan, vous avez levé la main ?

ALAN GREENBERG :

Oui, un petit commentaire.

Je suis d'accord, c'est quelque chose sur lequel nous allons devoir nous pencher. Pour le moment, on n'a rien véritablement à effectuer, simplement informer nos membres. Avec ce webinaire, sur ce point, nous devons promouvoir ce webinaire. Il y a un terme qui est utilisé beaucoup, *picket fence* en anglais et qui n'a pas une définition précise ; on donne plusieurs définitions à ce terme. On parle du cadre de référence de l'ICANN, de la mission de l'ICANN, on parle de politiques par consensus de la GNSO, on parle des obligations contractuelles, on parle de ce qui est limité, mais la GNSO n'est pas toujours très claire avec l'utilisation de ce terme. Donc si on utilise le terme anglais *picket fence*, donc barrière limite, il faut être prudent parce que ce terme est mal défini et il peut vraiment porter à confusion.

Merci beaucoup.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci Alan.

Sébastien Bachollet.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Je voulais dire à Carlos deux choses.

EURALO a organisé lors de la dernière réunion un débat sur ces points, une conversation avec une bonne participation de nombreuses parties prenantes. Et j'espère que cela a été utile.

Et deuxièmement, je regrette que cet appel soit organisé uniquement par le personnel de l'ICANN. J'ai parlé avec le GSE, j'aurais été très heureux de travailler plus avec EURALO. Et je pense que ce thème devrait être traité plus souvent, que les personnes du GSE devraient venir nous parler et qu'on devrait avoir plus de groupes, pas seulement des discours du personnel, mais également des discours GSE.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Sébastien.

Hadia Elminiawi.

HADIA ELMINIAWI : Merci beaucoup Olivier. Merci beaucoup Sébastien. J'aimerais rebondir sur ce qu'il vient de dire.

Je dirais qu'à l'avenir, nous pouvons également avoir une autre assemblée ou un webinaire sur ces points sur cette perspective d'EURALO. Je crois que cela a un impact sur les parties prenantes. Et ce que je crois comprendre, c'est que cette assemblée reflètera la perspective de l'ICANN en rapport avec ces points. Et sans aucun doute, il y aura de nombreuses autres perspectives qui seront présentées. Et je crois qu'à un moment ou à un autre, on doit avoir ce type de webinaire qui reflète différentes perspectives sur ce thème.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci.

Greg, vous avez la main levée.

GREG SHATAN : C'était une erreur.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Sébastien, vous avez la main levée.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup Olivier. Merci Hadia pour votre commentaire.

À propos de la table ronde d'EURALO qui a eu lieu hier soir, je dirais que certains problèmes ont été abordés. Ce sont des choses dont nous tenons compte, des thèmes que nous essayons d'inclure dans notre prochaine table ronde. Donc EURALO va probablement transformer son appel mensuel en une table ronde au cours de laquelle on pourra aborder différentes questions liées à la juridiction d'internet, aux noms de domaine, etc. Donc nous sommes en train d'organiser cela pour qu'il y ait un appel de ce type qui ait lieu tous les mois.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Sébastien.

Je crois que nous devrions faire un suivi sur cette question. Je sais que Carlos n'est plus parmi nous. Mais pour la prochaine téléconférence, nous allons faire un point à suivre. Il y a beaucoup de choses qui se passent. Toutes les informations doivent être recueillies avant de nous pencher sur ce thème. Ce n'est pas quelque chose d'urgent non plus, donc nous en reparlerons.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Est-ce qu'il y a des divers ? Je ne vois pas de main levée. Marita demande s'il est possible d'avoir des nouvelles qui nous tiendraient au courant de cette table ronde d'EURALO. Sébastien va le diffuser sur la liste de diffusion, ce n'est pas restreint à EURALO.

Nous sommes maintenant à la fin de cet appel. Jonathan, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose avant que l'on passe à l'horaire de notre prochaine réunion ?

JONATHAN ZUCK : Non, c'est bon.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait. Alors quand aura lieu notre prochaine réunion, Yeşim ?

YEŞİM NAZLAR : Notre prochaine réunion aura lieu mercredi prochain à 19h00 UTC et ce sera le 27 janvier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yeşim.

Je ne vois rien d'autre à ajouter. Pour cette prochaine date, je ne vois rien sur mon calendrier non plus, donc ce serait le 27 janvier à 19h00 UTC. Ce serait immédiatement après la réunion du sous-comité de l'ALAC sur la participation et l'engagement.

YEŞİM NAZLAR : Oui, tout à fait. Il y a une demi-heure entre les deux réunions, donc c'est bien.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait.

Je ne vois pas de main levée, donc je vous remercie. Je remercie tous ceux qui ont participé à cet appel. Je remercie nos interprètes et la personne qui est chargée de la transcription. J'espère que vous aurez une excellente fin de journée et je vous salue. Au revoir !

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]